



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Claire PICHARD  
03.22.97.33.41

claire.pichard@culture.gouv.fr

Références : PC00269121W0084-1

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Reçu le**

**15 NOV. 2021**

**COURRIER**

Le Préfet de région

à

Agglomération du Saint-Quentinois  
58 Boulevard Victor Hugo  
BP 80352  
02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

À l'attention de Marie-Christine QUENTIN

Amiens, le 29 octobre 2021

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SAINT-QUENTIN (AISNE), Le Parc des Autoroutes  
Section ZR, parcelles n° 132h,151a,154a,111,141,166a ; ZP n° 47  
PC00269121W0084  
Votre courrier du 20 octobre 2021  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 octobre 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. **Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Hauts-de-France,  
et par délégation,  
Pour le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART